

# Actualités en droit bancaire

Vendredi 16 avril 2021  
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

## Animé par :

### Alain GOURIO

Directeur des publications de la Revue Banque  
Ancien directeur juridique et conformité de la Fédération bancaire française

## Avec la participation de :

### Jean-Philippe DANIEL

Responsable de la Commission Droit commercial et droit bancaire  
Avocat au Barreau d'Avignon  
Cabinet Fortunet & Associés

## Horaires :

De 9h15 à 17h45  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

### Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

## Spécialités / compétences :

Droit bancaire et boursier  
Droit commercial, des affaires et de la concurrence  
Droit du crédit et de la consommation

## Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-comptables, notaires  
Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de formation référencé DATADOCK. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

## Programme du séminaire

**Objectifs :** cette formation a pour objectifs une mise à jour des connaissances législatives et jurisprudentielles en droit bancaire, avec un focus sur le cautionnement et le crédit.

### Programme pédagogique de la journée :

## I- LES OBLIGATIONS D'INFORMATION, D'EXPLICATION ET DE MISE EN GARDE EN MATIERE DE CAUTIONNEMENT ET DE CREDIT

### A- Définition et distinction des notions

### B- Obligations vis-à-vis de la caution

- Pas d'obligation générale d'information et de conseil
- Les obligations légales d'information
- L'obligation de mise en garde de source jurisprudentielle et l'intégration dans le code civil dans le projet de réforme

### C- Obligations vis-à-vis de l'emprunteur

- Les obligations légales d'information
- L'obligation légale d'explication en crédit conso
- L'obligation de mise en garde
- Le rejet de l'obligation de conseil

## II- LES ACTUALITES EN DROIT BANCAIRE

**Actualité législative :** les ordonnances liées à la pandémie (délais, juridictions, procédures collectives...), réglementation bancaire, texte européen sur les actions collectives, démarchage téléphonique

**Jurisprudence :** Qualification des bitcoins, Crédit : contrat de crédit, prêts indexés, prêts en devise, intérêts négatifs, TEG, taux de période, année lombarde, crédit consommation, crédit immobilier, prescription biennale, Assurance emprunteur, Responsabilité en matière de crédit, Sûretés : projet d'ordonnance de réforme, cautionnement, nantissement, Paiements : opérations non autorisées, chèque, Initiative européenne de paiement, Voies d'exécution : territorialité, surendettement, saisie immobilière, gel des avoirs, Procédures collectives : transposition de la directive restructuration, reconnaissance d'une procédure étrangère.

# Actualités en droit bancaire

Vendredi 16 avril 2021  
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

## Animé par :

### Alain GOURIO

Directeur des publications de la Revue Banque  
Ancien directeur juridique et conformité de la Fédération bancaire française

## Avec la participation de :

### Jean-Philippe DANIEL

Responsable de la Commission Droit commercial et droit bancaire  
Avocat au Barreau d'Avignon  
Cabinet Fortunet & Associés

## Horaires :

De 9h15 à 17h45  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

### Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

## Spécialités / compétences :

Droit bancaire et boursier  
Droit commercial, des affaires et de la concurrence  
Droit du crédit et de la consommation

## Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-comptables, notaires  
Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de formation référencé DATADOCK. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

## Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Première partie de la formation : Les obligations d'information, d'explication et de mise en garde en matière de cautionnement et de crédit
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h30 : Poursuite de la première partie de la formation
- 12h30-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Seconde partie de formation : Actualités en droit bancaire
- 17h15-17h45 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

## Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

## Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

## Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Avec la crise sanitaire, nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

## Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société : ..... Profession : .....

## Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.